

Le 16 juillet 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le samedi, 16 juillet 1791 la municipalité de Nogent-le-Rotrou tenait deux délibérations.

- Dans la première, elle nommait deux commissaires aux fins d'assister à la vente d'un bien national de première origine :

« ce Jour d'hui Seize juillet mil Sept cent quatre Vingt onze dans l'Assemblée du conseil municipal de la Ville de NOGENT le Rotrou. Le procureur de la commune a fait rapport d'une lettre de M. Le procureur Syndic du district par laquelle il invite M. M. les officiers mp.^{aux} a nommer des commissaires pour etre présents à la vente d'un pré coupé en trois parties dependant de la Cy devant collégiale S.^t Jean, et a requis ledit procureur de la commune qu'il fut procédé a la dite nomination

Surquoï, ouï le procureur de la commune, Le Corps municipal a arrêté de nommer à l'unanimité des voix M. M. Dagneau et Marguerite pour etre présents à la vente de l'objet enoncé de l'autrepart, Lesquels présents ont accepté la commission a eux deférée et ont promis S'en acquitter en leur ame & conscience, dont acte ./.

*Baudouin P.^{re} Lequette J. marguerit rh
P.^r de la C »¹*

- La seconde était consacrée à l'enregistrement d'une vingtaine de lois :

« et ledit Jour dans la dite assemblée Le procureur de la commune a fait rapport de plusieurs loix dont la Première en date du 1.^{er} Juin d.^{er} relative au paiement des Impositions de 1790, et années antérieures, la seconde portant circonscription des

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 139 et 140.

paroisses de la ville & Faubourg de Soisson du 19 mars 1791, la troisième relative aux navires et autres Batiments de construction étrangère du 13 mai 1791. la 4.^e relative au Serment à prêter par les officiers de tout grade, et soldats de l'armée Française, et contenant en outre les dispositions particulières au cy devant prince de condé du 15 Juin 1791. la 5.^e relative aux qualités nécessaires pour être président et accusateur public du tribunal criminel du 17 avril 1791, la 6.^e relative à la liquidation d'officiers ministériels, la 7.^e relative aux dixmes Infeodées du 30 mars 1791, la 8.^e relative au paiement de diverses Sommes garanties de la dette publique remboursables du 20 mars 1791. la neuvième du 20 Juin 1790, la dix.^e relative à la fixation des masses destinées à l'entretien des différentes parties de l'armée du 11 f.^{er} 1791. la onzième portant suppression de divers officiers & employés dans les Hôtels de la guerre, à Paris, à Versailles, Compiègne & Fontainebleau du 27 mars 1791. la treizième relative à l'importation du tabac du 24 avril 1791. la 14.^e relative au respect dû au Juge et à leur Jugement du 17 avril 1791; la 15.^e portant circonscription de Vannes du 20 mars 1791. la 16.^e qui ordonne une nouvelle estimation des Cens et Rentes de la m.^{on} Priéurale de S.^t Martin de Brives, pour après ladite estimation, être rendu un nouveau décret d'alienation en faveur de la municipalité de Brives du 2 mars 1791, la dix Septième relatives aux adjud.^{ons} d'Immeubles, en vertu de jugements de tribunaux de Paris tant anciens que nouveaux du 05 mars 1791; la dixhuitième qui autorise le département des Vosges à continuer de tenir ses séances dans la portion du collège d'Epinal qu'il occupe aux charges et conditions y énoncées du 20 mars 1791; la Dixneuvième concernant la pêche de la morue et du hareng, & le commerce de ces denrées du 10 avril 1791. la Vingtième relative à la Fabrication de nouveaux assignats de

*cinquante livres, Et qui nomme les S.^{rs} Jean Pradeaux,
Jean F.^r Pitoir et autres Pour les SiGner du 25 f.^{er} 1791.
et a requis ledit procureur de la commune que le corps
municipal ~~procedât à la nomination~~ + du ordonnât la
publication et affiche des dites loix. Surquoy, ouï ledit
procureur de la Commune, le corps municipal a ordonné
que les dites loix Fussent publiées et affichées et qu'un
exemplaire de cHaque Fût déposé aux archives. dont
actes. trois mots Rayés nuls.*

J. marguerith

Baudouin

baugars

P.^{re} Lequette

P.^r de la C ²

² Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 140 et 141.